

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu les statuts de l'Institut d'Etudes Politiques,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master « **Droit, Economie, Gestion** » mention « **Droit public** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

MASTER 1
Semestre 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Didier DEL PRETE (MCF) <u>Suppléant(e)</u> : Franck BIGLIONE (MCF)</p> <p><u>Liste des membres</u> : Alexandre MET-DOMESTICI (MCF), Anne MEYER-HEINE (MCF), Renaud THIELE (MCF associé, Magistrat administratif, CAA de Marseille), Adrien VITSE (PRAG).</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres</u> : Michael REVERT (MCF associé, Magistrat administratif, CAA de Marseille), Marc RIVET (MCF associé, Magistrat judiciaire, Tribunal judiciaire d'Aix)</p>
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Didier DEL PRETE (MCF) <u>Suppléant(e)</u> : Franck BIGLIONE (MCF)</p> <p><u>Liste des membres</u> : Alexandre MET-DOMESTICI (MCF), Magali NONJON (MCF), Adrien VITSE (PRAG).</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p>

Liste des membres :

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du Master

Parcours-type Carrières publiques

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Didier DEL PRETE (MCF)

Suppléant(e) : Franck BIGLIONE (MCF)

Liste des membres : Sophie DOUDET (MCF), Alexandre MET-DOMESTICI (MCF), Anne MEYER-HEINE (MCF), Adrien VITSE (PRAG).

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Marc RIVET (MCF associé, Magistrat judiciaire, TGI d'Aix-en-Provence), Renaud THIELE (MCF associé, Magistrat administratif, CAA de Marseille).

Article 2 : Le Vice-Président Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/01/2023

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Formation

